

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 29 septembre 2022

Direction Générale des Services – N° 16.06.2022.189

Objet : Réalisation d'un projet d'œuvres selon la technique « STREET ART » pour animer et embellir la ville
– Approbation

Date de la convocation : 21 septembre 2022

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

PRESENTS :

M. MARCHE Frédéric, Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUOUSIN David, Mme DELACOUR Mélanie, M. BERTHOU Fabrice, Mme HAMIDOU Hawa, M. ARBI Rachid, Mme OMONT Sylvie, MM. TARSIA Rosario, LEFEBVRE Philippe, Mme HOULIER Valérie, MM. DABO Infali, LEBALLEUR Frédéric, SARR Yaya, FAUCHE Stéphane, KIVATA Guy, Mmes PALMENTIER Corine, BALEM Sandrine, LEFEBVRE Laetitia, LERICHE Evelyne, DENOS Clélia, M. DEM Ibrahim.

POUVOIRS :

Mme COLOMBOTTI Monique a donné pouvoir à M. BERTHOU Fabrice.

M. HOUNKPATI Jean-David a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.

Mme SALL Coumba a donné pouvoir à M. FAUCHE Stéphane.

Mme WOLF Alexandra a donné pouvoir à M. ARBI Rachid.

M. BOURREAU Marc a donné pouvoir à Mme LERICHE Evelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. TARSIA Rosario

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- L'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le règlement interne d'achat de la Ville de Cléon en vigueur approuvé en conseil municipal du 5 mars 2020.
- L'avis favorable du Bureau Municipal en date du 14 septembre 2022.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Réalisation d'un projet d'oeuvres selon la technique " STREET ART " pour animer et embellir la ville

Date de transmission de l'acte : 04/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2022

Numéro de l'acte : 16-06-2022-189 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20220929-16-06-2022-189-DE

Date de décision : 29/09/2022

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire

CONSIDERANT :

- Que le « street art » est un art urbain qui a pour objectif de réinscrire l'art au cœur de la ville et de véhiculer des valeurs d'échanges et de partage à destination de toutes les classes sociales et de tous les âges,
- Le souhait de la Municipalité de développer le « street art » comme offre artistique et culturelle nouvelle sur la commune,
- Que des sites sur l'ensemble de la ville ont été identifiés comme pouvant accueillir cette expression culturelle et artistique libre et originale qui pourra prendre différentes formes : le Graff, le flop, les pochoirs, la fresque, les stickers, le Tape Art ou le Stick Art, la mosaïque, les affiches, le collage ou autres,
- Que ces sites appartiennent soit à la Métropole Rouen Normandie qui a donné son accord préalable pour accueillir des œuvres (transformateurs électriques) ou à la Ville en qualité de propriétaire (équipements du complexe sportif, cases commerciales place Saint Roch...).
- Que le projet de développement du « street art » consiste pour partie à concevoir et réaliser en co-construction avec les habitants et les jeunes cléonnais - quand cela est techniquement possible - des supports artistiques avec l'aide de l'artiste retenu.
- Que le projet « street art » que souhaite mener la Ville s'adresse à un artiste ayant un ancrage local très fort, et dont l'intervention artistique, originale, in situ, devra s'insérer dans le contexte local et culturel et tiendra compte de l'environnement immédiat et le contexte de rénovation urbaine.
- Que dans le respect du seuil de 40.000 € HT, la procédure de recours à l'artiste n'est pas soumise au respect des règles de passation des marchés publics de prestation de service.

Le street Art est un mouvement artistique contemporain qui regroupe toutes les formes d'art réalisées dans la rue ou dans des endroits publics.

Le Maire expose la volonté de la municipalité de mettre en œuvre une stratégie d'animation sur le territoire de la ville de Cléon favorisant l'expression libre, originale et artistique de type « street art » aux fins de développer une politique en faveur des arts visuels pour embellir et animer la ville.

Ce projet répond à une ambition d'intégrer l'action artistique comme valorisation de la ville.

L'artiste retenu dans le cadre de ce projet est libre de recourir aux techniques d'expression « street art » selon différentes formes en accord préalablement avec la municipalité.

L'artiste devra nécessairement respecter les 2 thèmes suivants :

- **Représentation d'un paysage naturel :**

Cléon s'est vu attribuer en ce début d'année 2022, le label CLIMAT – AIR -ENERGIE du programme Territoire Engagé Transition Ecologique par l'ADEME. Pour poursuivre son engagement, la commune souhaite continuer à valoriser ses actions auprès de ses habitants en proposant des supports artistiques en lien avec la nature.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

- **Représentation de la diversité culturelle et valorisation du vivre-ensemble :**

Forte de sa diversité culturelle, la commune a toujours pris soin de valoriser le vivre-ensemble et de donner la parole à ses habitants, présents dans les diverses activités culturelles, sportives, éducatives, de loisirs...

Le Conseil Municipal, après délibération,

Et à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :

- **26 POUR :** M. MARCHE Frédéric (pouvoir de M. HOUNKPATI Jean-David), Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUOUSIN David, Mme DELACOUR Mélanie, M. BERTHOU Fabrice (pouvoir de Madame COLOMBOTTI Monique), Mme HAMIDOU Hawa, M. ARBI Rachid (pouvoir de Mme WOLF Alexandra), Mme OMONT Sylvie, MM. TARSIA Rosario, LEFEBVRE Philippe, SARR Yaya, Mme HOULIER Valérie, MM. DABO Infali, LEBALLEUR Frédéric, FAUCHE Stéphane (pouvoir de Mme SALL Coumba), KIVATA Guy, Mmes PALMENTIER Corine, BALEM Sandrine, LERICHE Evelyne (pouvoir de M. BOURREAU Marc), DENOS Clélia, M. DEM Ibrahim.
- **1 ABSTENTION :** Mme LEFEBVRE Laetitia.

DECIDE d'émettre un avis favorable au développement du « street art » sur la commune comme nouvelle expression artistique et culturelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre effective de ce projet artistique et culturel.

Pour copie conforme,

Cléon, le 29 septembre 2022

Le Maire,

Frédéric MARCHE

